



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION REGIONALE

DES DELEGUES

Réunion **Lundi 27 août 2018 au siège de la Ligue à DIJON**

Présidence : **M. Michel NAGEOTTE**

Présents : MM. Dominique COUTOT - Charly CUNY - Dominique FEDERICO -
Jean-Claude MEIGNEN - Philippe PRUDHON

Excusés : MM. Bernard CARRE - Antoine VOISIN

1 – DEMISSION – NOMINATION DELEGUES DE LIGUE

Courrier de Monsieur BITON : démission du corps des délégués, La commission le remercie pour les services rendus tout au cours de la saison.

Candidatures de Messieurs SANCHEZ Anthony (Dijon) et BIERLA Stéphane (La Clayette), la commission les valide et transmet au Conseil d'Administration pour nomination.

Rappel

La commission recherche des délégués, notamment dans les districts de l'Yonne et du Doubs Territoire de Belfort.

Le rôle de délégué est attribué à une personne physique (dirigeant, éducateur, ancien arbitre, ancien joueur) désignée par la commission régionale des délégués pour représenter les instances (régionales ou fédérales) auprès de tous les acteurs en présence et s'assurer du bon déroulement de la rencontre dans le respect des règlements et de l'esprit sportif. Le candidat, âgé de plus de 18 ans et de 65 ans maximum, sera, après avis de la commission, nommé délégué régional stagiaire par le Conseil d'Administration. Il devra obligatoirement participer à la journée de formation et sera accompagné par un observateur, un délégué national ou régional A, lors de ses premières désignations.

2 – PREPARATION DE LA REUNION DE RENTREE DU 15 SEPTEMBRE 2018

La réunion annuelle de préparation aura lieu le **15 septembre 2018 au CREPS à Dijon**,

L'ordre du jour est établi :

- Accueil des participants
- Bilan de la saison 2017/2018
- Rappel des fondamentaux
- Gestion des bancs de touche
- Rédaction d'un rapport
- intervention du Président de la CRA
- Questions diverses

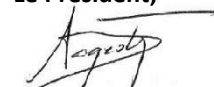
La Commission Fédérale des Délégués Nationaux organise une session de formation spécifique Futsal le **22 septembre 2018 à Dijon** à l'attention des délégués nationaux.

Une session de formation spécifique futsal sera organisée par la commission régionale au cours du mois d'octobre pour les délégués régionaux désirant officier sur des rencontres futsal.

Prochaine réunion sur convocation

Les présentes décisions sont susceptibles de recours, dans un délai de 7 jours, devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 3.1.1 et 3.4.1.2. du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Le Président,



Michel NAGEOTTE